

TÉMOINS

DEMANDE DE RÉPONSE GLOBALE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le conseil prie le gouvernement de déposer dans les 150 jours une réponse globale à ce rapport.

Les principes des droits de l'homme et des droits de la personne au niveau international qui s'appliquent à ce rapport sont les articles 6, 7 et la faculté n° 32 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

8 mai 1990

INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE
ET DE FORMATION

ANNEXE II

8 mai 1990

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES SOCIÉTÉS ET LA
RESPONSABILITÉ DES SOCIÉTÉS

Renée Tran
conseillère

29 mai 1990

PROJECT RICHSHARES

Ernie Vogel
Coordinateur de la recherche

29 mai 1990

UNIVERSITÉ MCMASTER

Robert Howard
Professeur en sociologie